

# La Tunisie et ses relations avec La Catalogne de 1229 à 1315

Extrait de : Armand LLINARÈS, *Ramon Llull*,

Edicions 62, Barcelona, 1987, pp 22-31

traduit du catalan par

Michel SALVAT

## La Tunisie au XIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIV<sup>e</sup>

Quand Jacques le Conquérant se préparait à occuper Majorque, se produisit un événement important dans la partie orientale de l'Afrique du Nord: la formation d'un royaume de Tunis indépendant de l'empire Almohade. Avec la constitution des royaumes du Maroc et de Tlemcen apparaît la division de l'Afrique du Nord en trois états, division qui deviendra traditionnelle. Les royaumes de Tlemcen et du Maroc n'intéresseront guère les souverains catalans (...). Le royaume de Tunis, au contraire, sera l'objet de la sollicitude des monarques catalans (...). Il sera utile, donc, sans entrer dans les détails des faits, de préciser quelques points de l'histoire du royaume de Tunis au XIII<sup>e</sup> et au commencement du XIV<sup>e</sup> siècles. Il convient de préciser, tout d'abord, qu'à cette époque son territoire est plus étendu que celui de l'actuelle République: au XIII<sup>e</sup> siècle, le royaume comprend en outre la région de Constantine dont la cité la plus importante est alors Bougie. Toutefois, les gouverneurs de cette région, sans se séparer d'une manière définitive de leurs maîtres de Tunis, ne se privent pas d'exprimer, quand s'en présente l'occasion, des velléités d'indépendance; on préfère souvent pour l'époque considérée parler de «Barbarie orientale» plutôt que de «Tunisie», dont la réalité géographique est sujette à variations. D'ailleurs, le terme de «Tunisie» est d'origine moderne: pour les arabes du moyen âge, c'est l>'Ifrikiya».

Afin de suivre sans risque d'erreur l'histoire des relations de la Catalogne avec la Tunisie (...), il est important d'éclairer au mieux l'histoire dynastique des souverains de Tunis. La tâche ne serait pas facile en raison de la complication des titres des princes musulmans au moyen âge si le travail de Robert Brunschwig (*La Berbérie orientale sous les Hafside des origines à la fin du XV<sup>e</sup> s.*, 2 v., Paris, 1940-1947) ne l'avait menée à bien de manière définitive. Les souverains qui régnèrent à Tunis à partir de 1228 appartenaient à la dynastie hafside, du

nom du gouverneur d'Ifrikiya qui exerça cette charge de 1207 à 1221. Son fils aîné, Abou Mohammed, sera de fait le premier souverain hafside indépendant. A partir de l'été 1228 cependant, son plus jeune fils prend le pouvoir et est considéré comme le premier souverain légitime de Tunis. Il s'agit du grand Abou Zakariya, nommé aussi Yahia I<sup>er</sup>, dont le règne s'étend de 1228 à 1249 et qui fait acte d'indépendance en 1236. Son fils et successeur al-Mostansir est le premier hafside qui se proclame calife, en 1253; il est reconnu comme tel par le chérif de La Mecque en 1258 et règne jusqu'en 1277. C'est lui qui signe le plus ancien des accords entre Tunisie et Catalogne dont le texte soit connu aujourd'hui.

Al Watiq, fils d'al-Mostansir, ne règne que deux ans. Un de ses oncles paternels lui succède sous le nom d'Abou Ixaq I<sup>er</sup> grâce à Conrad Llança, amiral de Pierre-le-Grand; il règne quatre ans. De 1284 à 1295, c'est un cousin d'al-Mostansir, Abou Hafs, qui détient le pouvoir. Ses successeurs, jusqu'à la fin de la période qui nous intéresse, sont: Abou Asida (1295-1309), Halid I<sup>er</sup> (1309-1311), Ibn al Lihyani (1311-1318).

Il faut noter une scission dans le royaume entre 1284 et 1285: le gouverneur de Bougie prend le titre de calife. Un fils d'Abou Ixaq I<sup>er</sup>, Abou Zakariya-Yahya, règne sur le trône de Bougie jusqu'en 1301; il a pour successeur Halid I<sup>er</sup> qui rétablit l'unité hafside en héritant du royaume de Tunis en 1309.

## **Les relations avec la Couronne d'Aragon jusqu'à la mort de Jacques le Conquérant**

A partir du XII<sup>e</sup> s. au moins, la Barbarie orientale maintient des relations diplomatiques et commerciales avec les républiques italiennes: Gênes, Pise et Venise surtout. Nous avons le témoignage d'un traité de commerce entre Tunis et Pise (...). Les relations avec la Couronne d'Aragon aussi sont importantes. A partir de 1252, les marchands catalans disposent à Tunis d'un comptoir, propriété de Jacques le Conquérant qui en cède l'exploitation pour deux ans, moyennant finances, à l'un d'eux délégué en qualité de consul. Deux ans auparavant, le 19 juin 1250, Jacques avait interdit les incursions contre les musulmans en précisant que «cette coutume avait engendré de nombreux maux.» Datés de 1256, divers documents témoignent de l'accord des deux gouvernements. Des chevaliers chrétiens, sujets de Jacques, forment, avec son consentement, une milice au service du souverain tunisien. Durant l'année 1257 ont lieu des échanges d'ambassades

et le 1<sup>er</sup> octobre de la même année, le roi d'Aragon reproche à l'archevêque de Tarragone d'avoir toléré une incursion navale contre les Tunisiens, violant ainsi la paix conclue avec le souverain de Tunis. Certes, il y aura encore des épisodes de piraterie, mais d'une manière générale, le roi Jacques s'efforce de garder des relations amicales avec la Barbarie orientale.

En 1250 est envoyée une ambassade tunisienne à Jacques le Conquérant. De son côté, celui-ci envoie des plénipotentiaires à Tunis en 1263, 1264 et 1268. Cette activité diplomatique se voit couronnée par le traité de Valence en février 1271. C'est le plus ancien des accords signés entre la Catalogne et la Tunisie dont nous connaissons le texte: il symbolise la politique de pénétration économique pacifique suivie par les catalans envers la Barbarie orientale. Les circonstances de la conclusion de cet accord mettent en relief cette politique. En effet, quelques mois auparavant, saint Louis et Charles d'Anjou ont dirigé une croisade contre Tunis avec un objectif politique: on tente d'expulser de Barbarie les Gibelins ennemis de Charles d'Anjou afin de les empêcher d'utiliser le rivage tunisien comme base de départ contre la Sicile. On comprend que, dans ces conditions, Jacques le Conquérant ait prétexté les dommages infligés l'année précédente à sa flotte par une tempête pour ne pas participer à la croisade de saint Louis. Par ailleurs, si, en novembre 1270, saint Louis et Charles d'Anjou ont imposé au souverain de Tunis un traité prescrivant l'expulsion des Gibelins de ses états, Jacques fit savoir, trois mois plus tard, son amitié avec al-Mostansir, et celui-ci maintint et renouvela les accords antérieurs ouvrant son pays aux sujets du roi d'Aragon. Et tandis que les français et les angevins ont essayé de s'établir par la force à Tunis, les catalans s'y maintiennent sous le signe de la paix et de l'amitié. Jusqu'à la mort de Jacques le Conquérant, les relations entre Catalogne et Tunis sont fréquentes et cordiales (. . .).

### **Les relations avec la Catalogne de 1276 à 1315**

Al-Mostansir meurt en 1277, quelques mois après Jacques le Conquérant. Al-Watiq, né en 1249 d'al-Mostansir et d'une chrétienne, ne règne que deux ans. Durant cette période se maintiennent des relations fécondes avec Jacques II de Majorque; en effet, le 13 juin 1278 est signé un traité de paix entre le souverain de Tunis et le roi de Majorque, reconnu comme successeur de Jacques le Conquérant. En fait, ce traité n'apporte pas d'élément nouveau: il n'est que le renouvellement

du traité de Valence, mais il renforce les liens entre les tunisiens et les catalans malgré la division de la Catalogne en deux royaumes rivaux. Bien que signé avec les représentants de Jacques II de Majorque, le traité de Tunis concerne tous les catalans établis dans le royaume hafside ou qui y commercent. Quand Pierre le Grand prend la relève de son frère il n'est pas fait de distinction entre les catalans d'Aragon et ceux de Majorque. Les consuls catalans représentants permanents du roi d'Aragon à Tunis ou à Bougie exercent leur juridiction tant sur les sujets de la couronne de Majorque que sur ceux de la couronne d'Aragon.

En 1279, Abou Ixaq, frère d'al-Mostansir, monte sur le trône de Tunis grâce à Conrad Llança. Trois ans plus tard, Pierre le Grand débarque à Collo. En 1284, l'amiral d'Aragon Roger de Llúria attaque Djerba et s'en empare en même temps que de l'archipel de Kerkenna. Dorénavant, les relations entre Tunisie et Catalogne changent de caractère: maîtres de la Sicile, de Djerba et des Kerkenna, les catalans cessent d'être pour les tunisiens de simples commerçants et marins originaires d'une terre lointaine dont on désire l'amitié. Ils deviennent des voisins dont la puissance maritime et les ambitions territoriales peuvent se manifester violemment à n'importe quel moment. Leur politique africaine sera couronnée par le traité de Panissara, signé le 2 juin 1285 entre Pierre le Grand et le représentant d'Abou Hafs qui détient alors le pouvoir à Tunis. Ce traité qui, comme celui de 1278, reproduit en traits généraux les clauses de celui de Valence de 1271, en comporte d'autres d'importance primordiale pour les relations futures entre Tunisie et Catalogne. Il y est stipulé, principalement, que le culte chrétien sera libre dans le royaume hafside et qu'y sera autorisée la sonnerie des cloches. Dorénavant, les siciliens et les catalans auront le droit d'installer leurs comptoirs dans toutes les localités qu'il leur conviendra, et le roi d'Aragon pourra nommer à son gré des consuls dans le royaume hafside. Deux clauses surtout démontrent que le souverain tunisien aliène sa propre indépendance au profit du roi d'Aragon: d'une part, les hommes d'armes chrétiens qui servent la Tunisie sont groupés en une même milice dont le chef est nommé par le roi d'Aragon: d'autre part, ce dernier, comme roi de Sicile, perçoit désormais le tribut annuel dû par la Tunisie aux maîtres de l'île. A partir de ce moment, nous pouvons dire que la Catalogne est fortement installée en Tunisie, commercialement et politiquement.

Pierre le Grand meurt quelques mois après la conclusion de ce traité, mais Abou Hafs désire maintenir de bonnes relations avec Alphonse III qui lui succède.

Celui-ci insiste pour que soient reconnues l'autorité et la juridiction du chef de la milice sur tous les chrétiens qui vivent dans le royaume hafside. Des instructions données à Conrad Llança, ambassadeur du roi d'Aragon au commencement de 1287, il faut retenir trois points bien précis: tous les chrétiens, quelle que soit leur nationalité, doivent obéir au représentant du roi d'Aragon; ce représentant fera justice à tous les chrétiens et l'établissement majorquin sera sous l'autorité du roi d'Aragon, avec les mêmes franchises que son propre comptoir. De la même manière donc que Pierre le Grand, Alphonse III n'admet pas l'indépendance des marchands majorquins à Tunis: ceux-ci dépendent de son consul. Il donne d'autres instructions encore: préférence à attribuer aux catalans la perception de la gabelle à Tunis et paiement de la solde de la milice chrétienne par le souverain tunisien.

Bien plus, quelques mois plus tard, en juillet 1287, les prétentions du roi d'Aragon augmentent: la position dont il jouit à Tunis ne lui suffit déjà plus. Alors il lui faut un souverain acquis à sa cause: pour cela, il veut mettre sur le trône de Tunis le prince Abdelwahid ben Idris, héritier de la dynastie déchue des almohades, réfugié en Espagne. Par l'accord de Jaca, conclu le 30 juillet, le prétendant almohade accepte d'avancer à la couronne d'Aragon le paiement d'un tribut annuel et promet d'en payer un autre au roi de Sicile. L'amiral Roger de Llúria entre en guerre contre le souverain de Tunis, Abou Hafs, qu'il bat à La Calle (près de l'actuelle frontière algéro-tunisienne), près de Mahdia et de Sousse. Mais la mort du prétendant almohade en 1288 fait avorter les tentatives d'immixtion du roi d'Aragon dans les affaires de Tunisie. Et à partir de la fin de 1290, Alphonse III revient à une politique d'entente avec Abou Hafs; il charge son nouvel ambassadeur, l'amiral Bernard de Bellvis, de renouer les relations amicales avec le souverain de Tunis. Les instructions reçues par Bellvis rappellent celles qui avaient été données à Conrad Llança.

Alphonse III meurt en juin 1291 et laisse comme héritier son frère Jacques, déjà roi de Sicile. Jacques II d'Aragon, qui rétablit des relations cordiales avec son oncle Jacques II de Majorque, sait lui aussi maintenir des relations amicales avec le souverain tunisien. En mai 1292, Jacques II d'Aragon envoie comme ambassadeur auprès d'Abou Hafs le barcelonais Guillaume Oulomar. A la fin de la même année, le savant et philosophe catalan Raymon Lulle s'embarque à Gênes pour Tunis. Les ambassades catalano-aragonaises s'y succèdent d'une manière

régulière et, jusqu'à la fin de la période qui nous occupe, la Tunisie est l'objet de la sollicitude de la couronne d'Aragon. En 1297, Jacques II d'Aragon essaie d'imposer un traité au nouveau souverain, Abou Asida, ce qui ne l'empêche pas de négocier aussi avec le royaume dissident de Bougie (mai 1298). De l'année 1299, nous avons le témoignage d'une correspondance amicale entre Jacques II et Abou Asida. En novembre 1301 est signé un nouveau traité entre celui-ci et l'ambassadeur du roi d'Aragon. Cet accord renouvelle pour deux ans les stipulations des traités de Valence et de Panissar; en réalité, il liera la Tunisie et l'Aragon pour une période beaucoup plus longue, puisqu'il sera renouvelé à son tour en août 1308 pour une période supplémentaire de deux ans. De leur côté, l'ambassadeur à Tunis de Sanche I<sup>er</sup> de Majorque à partir de 1311 et Ibn al Lihyani, souverain de Tunis à partir de 1311 également, signent en janvier 1313 un traité de paix et de commerce pour deux ans. Et quand Raymond Lulle fait son dernier voyage à Tunis en 1314, les relations entre la Tunisie et les deux royaumes catalans sont encore cordiales.

Sont cordiales également les relations entre Bougie et la Catalogne. En novembre 1302, Jacques II de Majorque demande et obtient la création d'un consulat à Bougie pour ses sujets, ce qui lui vaut une protestation de Jacques II d'Aragon qui, quelques années plus tard, en 1309, signera le traité de Barcelone avec l'émir de Bougie. Dans cette ville, le climat est donc favorable aux catalans.

### **Les chrétiens dans le royaume hafside**

Dans ce royaume musulman qui maintient d'étroites relations avec le monde chrétien et plus particulièrement la Catalogne, les chrétiens sont nombreux. Les personnes venues de l'extérieur se répartissent en quatre catégories: les commerçants, les soldats, les esclaves et les religieux.

Les commerçants constituent des colonies installées à partir du XII<sup>e</sup> siècle dans les principales cités du littoral, pourvues de douanes et ouvertes au commerce maritime. Ces commerçants vivent, de préférence, près de la mer. Ils se répartissent par nations dans des établissements qui comprennent des pièces d'habitation, un four commun, des entrepôts, des magasins de vente, un consulat. Le consul est un de leurs compatriotes; cependant, celui-ci n'agit pas comme leur mandataire, mais comme délégué de son gouvernement. L'institution consulaire

qui est mise en place en Barbarie orientale dans le second quart du XIII<sup>e</sup> siècle protège les commerçants chrétiens contre toute exaction.

Les soldats chrétiens sont regroupés à Tunis et à Bougie, en une milice. A partir de 1286, les chefs de cette milice et les miliciens sont exclusivement chrétiens. Ils ne sont pas tous catalans, mais les autres sont vassaux de la couronne d'Aragon. Les rois d'Aragon ont un grand intérêt à nommer eux-mêmes les chefs des miliciens, et à les révoquer à leur gré. Ils veulent également que l'autorité de ces chefs s'étende à tous les soldats chrétiens quelle qu'en soit la nationalité. Cette double clause est insérée dans les traités à partir de 1285. Un autre fait est notable: la milice porte les armes d'Aragon. Payée et entretenue par les souverains de Tunis et de Bougie, la milice apparaît, en définitive, comme un corps détaché, à titre onéreux, de l'armée de la Couronne d'Aragon au profit de ces souverains. Le Pape ne désapprouve pas l'engagement de soldats chrétiens pour le compte des musulmans: une bulle de Nicolas IV, en 1290, exhorte les chevaliers chrétiens au service des souverains musulmans à rester fidèles à leur religion et à l'honorer par une conduite juste et loyale.

A côté de ces chrétiens de condition libre on trouve les captifs comme dans toutes les terres de l'Islam. Dans le but de prendre contact avec eux et les délivrer ont été créés des ordres religieux, spécialement au sud de la France et en Catalogne. A cet effet, l'an 1198 avait été fondé l'ordre des Trinitaires, à Marseille, par Félix de Valois (1127-1212) et Jean de Mata (1160-1213), confirmé par Innocent III. En 1218 avait été fondé à Barcelone l'ordre de la Miséricorde à l'instigation de Raymond de Penyafort et du chevalier Pierre Nolasc. L'ordre fut approuvé par Grégoire IX en 1235, mais il s'était illustré dans la part qu'il avait prise en 1229 à la conquête de Majorque. Nous trouvons les deux ordres à Tunis, mais ils ne sont pas les seuls: les dominicains et les franciscains également sont actifs dans cette région. Il faut dire que la Tunisie n'est pas en l'absolu une terre étrangère pour ces religieux. Dès que les consulats catalans ont fonctionné à Tunis et à Bougie, des chapelles ont été installées à l'intérieur des comptoirs de la colonie catalane. Un texte de 1261 atteste l'existence d'une chapelle catalane à Tunis avec au moins un chapelain résident pour la desservir. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il y a au moins cinq chapelles et églises à Tunis (pour les pisans, gènois, vénitiens, catalans et miliciens) et trois à Bougie (pour les pisans, les marseillais et les miliciens). Les religieux qui vivent en Barbarie ou y font des voyages

sont très nombreux; ils y trouvent une base chrétienne solide, constituée par les commerçants, catalans en majorité, et par la milice dont le chef, rappelons-le, est désigné par le roi d'Aragon.

On comprend que, dans ces conditions, les religieux catalans ne se contentent pas du rachat des captifs ni de la direction spirituelle des chrétiens de condition libre; inévitablement, ils songent à des conversions: mirage, pouvons-nous penser. Assistant à la conversion de musulmans dans les Baléares et le royaume de Valence, les religieux catalans se laissent séduire par la perspective de conversions en une terre africaine où la position de leur nation est très forte. Ces espérances reposent aussi sur quelques conversions de hauts personnages tunisiens. C'est ainsi que, vers 1282, nous enregistrons celle d'un fils d'Abou Ixaq I<sup>er</sup>, tandis que l'année précédente, le gouverneur de Constantine envisageait de devenir chrétien. Les missionnaires obtiennent quelques résultats aussi dans le peuple. Mais le principal encouragement aux entreprises missionnaires en Tunisie est dû aux progrès du christianisme au Maroc, ce dont se félicite le pape Grégoire IX en 1239; ces progrès sont si importants qu'il y nomme des évêques. Le dominicain catalan Raymond Martin déploie en Tunisie une grande activité qui est encouragée par saint Raymond de Penyafort. Il n'est donc pas surprenant que Raymond Lulle y vienne de son côté participer à cet effort d'évangélisation. Dans ce contexte, il faut noter qu'il existe aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles un «vicariat» franciscain de Tunis qui dépend de la province ecclésiastique d'Aragon. L'importance que prennent les franciscains est attestée par le fait que deux d'entre eux, Arnaud de Furno et Bernard de Sala figurent parmi les signataires du traité de 1278 établi entre le royaume de Tunis et la couronne de Majorque.